

Distr^éaction

Le bulletin d'informations municipales de la commune de Distré



A retrouver dans ce numéro

3

BUDGET

.Budget
2021

4

ELECTIONS

.Liste
électorale
.Procuration

6

VOIRIE

.Echangeur Romans
La Touche
.Chemins agricoles
.Travaux voirie 2021

7

URBANISME

.Autorisation
travaux
.Ecole des
Vignes

10

ACTUALITÉS

Votre mairie vous accueille:

Du lundi au vendredi
8h30—12h15

(l'après-midi sur rendez-
vous)

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi
de chaque mois

9h00—12h15

02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

2 / Mot du Maire



Nous voici au printemps, saison du renouveau pour dame nature qui heureusement nous livre encore quelques moments agréables. Vous rêvez certainement de voir reflourir la liberté et de pouvoir recomposer des bouquets de vie à partager.

Même si elle est dure à vivre pour chacun, cette liberté ne s'acquerra que par la responsabilité de chacun à respecter ou non les gestes barrières et à se faire vacciner.

Ce moment que nous espérons tous, sera celui de la joie de vivre, entre amis ou en famille, de bons moments sportifs, festifs et culturels. Soyez assurés de la détermination de la commission animation à vous proposer des moments agréables.

Malgré les difficultés pour se réunir, le conseil municipal n'a pas ménagé ses efforts pour planter des projets qui se récolteront en investissements, investissements nécessaires à la relance de notre pays.

Que ce soit l'espace de convivialité, la restructuration de notre Ecole des Vignes ou les travaux de voirie, entre autres, ce sont pas moins de 1 400 000 € qui seront investis.

Un grand merci à tous ceux qui par des gestes d'attention et d'entraide contribuent à rendre la vie moins difficile à ceux qui sont perturbés par cette période compliquée, la solidarité reprend tout son sens.

Vous pouvez également compter sur cette jeune équipe municipale qui se connaît à peine mais dont l'ensemble des membres a un réel sens du devoir.

En écrivant ces quelque lignes, j'espère que l'été vous permettra de larguer les amarres pour cueillir, en rêvant, une rose des vents sous un rayon de lune... sans couvre-feu.

Bon été à tous !

M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous
Tél: 02.41.50.28.50
mairie-sg.distre@orange.fr



Budget 2021 / 3



Le budget a été cette année voté dans les délais habituels malgré les difficultés à pouvoir se réunir. Il s'équilibrera de la façon suivante :

- **2 067 865.00 euros** pour la section de Fonctionnement (dont 620 000 € de réserve).
- **1 207 341.00 euros** pour la section d'Investissement.

En fonctionnement: le poste le plus important reste le personnel, estimé à 509 000 € pour 2021 compte tenu de 3 arrêts en longue maladie que nous devons remplacer par des intérimaires.

En 2020, déduction faites des indemnités de prise en charge des arrêts par notre assurance, le coût était de 430 000 € soit 247 € par habitant pour une moyenne départementale de 275 €.

Nos recettes principales restent les impôts et taxes pour 1 million d'euros dont 55 000 € de taxes sur les pylônes électriques, et 48 000 € de taxe additionnelle sur les droits de mutation (sur chaque vente immobilière, les communes perçoivent 1.2 % du prix de vente plafonné à 25% de plus que l'année N-1).

La crise sanitaire nous coûtera environ 80 000 € entre les recettes supprimées des locations de salles, les recettes diminuées de nos services de garderie, l'emploi de personnel supplémentaire pour respecter les règles sanitaires à l'école, l'achat de masques et produits divers, les prestations de la société de désinfection à l'école...

Vous découvrirez au fil de ce bulletin, nos nombreux investissements de 2021 que nous aurions pu financer sans emprunt mais compte tenu des taux historiquement faibles, nous avons prévu un emprunt de 400 000 € qui sera diminué éventuellement en fonction des subventions obtenues.



Une nouveauté cette année sur la fiscalité, l'Etat ayant décidé de supprimer la taxe d'habitation, celle-ci sera compensée par la taxe départementale sur le foncier bâti qui reviendra en 2021 aux communes.

A Distré, en 2020, le taux communal de taxe foncière était de 18.02 % et celui du département de 21.26 %.

En 2021 pour la 21^{ème} année consécutive, le taux communal restera inchangé mais sera augmenté du taux départemental et de ce fait le taux communal sera donc de 39.28 %, identique à la somme des taux de 2020.

Subtilité toutefois, puisque le taux départemental de 2020 était supérieur à celui de Distré, la commune devra reverser dans un « pot commun » 379 132 € chaque année. Il ne faut pas se faire d'illusions, ce que l'Etat vous donne en « cadeau » il le reprend d'une manière ou d'une autre et pas toujours de manière équitable.

Pour ceux qui souhaiteraient avoir plus d'informations sur notre budget, Mr le Maire se fera un plaisir de vous le détailler sur rendez vous.



4 / Elections

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Nous vous rappelons que tout électeur peut vérifier s'il est bien inscrit sur les listes électorales en consultant le site: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> et procéder, en ligne, à son inscription sur le site: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



FAIRE UNE PROCURATION

Le vote par procuration permet à un électeur (**le mandant**) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (**le mandataire**). Le mandant donne procuration au mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant dans le bureau de vote de ce dernier.

Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

Établir une procuration est une démarche gratuite. Le vote par procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il leur est impossible de participer au scrutin.

A compter du 6 avril 2021, la demande de procuration peut être formulée de deux manières différentes :

- Via un formulaire CERFA de demande de vote par procuration. Ce formulaire peut être soit téléchargé et imprimé, soit fourni et renseigné au guichet de l'autorité habilitée. Le formulaire CERFA 14952*02 téléchargeable est disponible en ligne.
- Via la télé-procédure Maprocuration : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr

Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.



1

Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité



2

Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité



3

Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI

En raison des dispositions actuelles, la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 a eu lieu en comité très restreint, le public n'étant pas autorisé à y assister.

Cette absence de cérémonie pour fêter ce 76^{ème} anniversaire ne nous dispense pas d'avoir une pensée pour ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Devoir de mémoire avec notre fidèle porte drapeau.

L'histoire nous donne de l'espoir en nous rappelant que les épreuves les plus douloureuses ont une fin.

Vive la France, Vive l'Europe, en mémoire de celles et ceux qui nous ont donné la Liberté en combattant.



Une gerbe a été déposée au monument aux morts et à la stèle des aviateurs par Monsieur le Maire accompagné de 2 Anciens combattants et de 2 élus.



6 / Voirie

ECHANGEUR DES ROMANS ET VOIE ROMAINE

Les travaux de l'échangeur des Romans ajoutés aux différents travaux dans la Voie Romaine ont perturbé vos habitudes de circulation. L'ensemble des entreprises intervenantes souhaitent vous remercier pour votre compréhension.

Les espaces verts détériorés seront remis en état aux frais des concessionnaires de réseaux, compte tenu de la sécheresse qui s'annonce, les travaux ne seront peut être pas réalisés avant l'automne. L'échangeur des Romans facilitera la desserte de Pocé permettant un accès et une sortie rapides sur la rocade, dans les deux sens. Rappelons que la commune participa à hauteur de 150 000 € à cet équipement.



LA TOUCHE

Bien avant le lotissement, la partie haute de la rue de la Touche était bien dégradée mais les travaux du lotissement n'ont rien arrangé. La solution de facilité aurait été de fermer ce tronçon et de dévier la circulation vers le bas de la Touche, d'autant que ce sont plus des habitants de Rou Marson que de Distré qui utilisent cette partie de route.



« *Que font les cantonniers ? et autres remarques* » ont été inscrites sur la voirie. Nos employés municipaux ne sont pas des agents des travaux publics et ne peuvent s'attaquer à des réparations lourdes de voirie.

Alors pourquoi aucune entreprise n'est intervenue ? Sachez que dans un contexte tendu et avec une période d'arrêt en 2020, les entreprises de TP sont débordées, preuve en est que notre programme 2020 n'est pas encore terminé.

Pour rénover cette partie de route et répondre à ceux qui trouvent que la vitesse est excessive, nous avons fait appel à un cabinet d'étude pour calibrer la route, éviter les excès et gérer les eaux pluviales. Un appel d'offre a ensuite été lancé avec, comme impératif, de débiter les travaux la semaine du 17 mai et de les terminer avant le 1^{er} juillet 2021.

C'est l'entreprise TPPL qui a été retenue, pour un montant de travaux de 57 969 €.

A celle ou celui qui s'est exprimé sur la voirie: « vous avez maintenant les coordonnées de l'entreprise à contacter si les travaux ne démarrent pas en temps et en heure. »

CHEMINS AGRICOLES

Nos chemins agricoles et plus particulièrement ceux entre Munet et le Bourg et entre la Levée de Chacé et le rond-point de Champmaux sont régulièrement empruntés par des véhicules roulant à vive allure ou par des camions. Les premiers créent du mécontentement chez les personnes se promenant ou faisant du sport, les seconds détériorent des chemins, inadaptés à la circulation des poids lourds.



Une signalisation relevant du code de la route précise pourtant aux véhicules que l'accès de ces chemins est réservé aux agriculteurs et aux cyclistes. Fin avril, la gendarmerie a verbalisé plusieurs contrevenants en leur infligeant une amende de 135 € et un retrait de 4 points.

Pour que les utilisateurs ne soient pas pris par surprise, nous allons dans les prochaines semaines mettre une signalisation plus visible.

TRAVAUX DE VOIRIE 2021

En plus des travaux exposés ci-dessus, d'autres sont prévus :

- La réfection de la place des Marcassins,
- La réfection de la rue de la Saulaie,
- La réalisation de trottoirs rue de la Cave Grolleau,,
- La réfection des trottoirs de la rue de la Bosse,
- La partie mitoyenne avec Saumur de la rue de la Moullière,
- Des travaux sur les chemins agricoles de la Pège et des Chauffeaux.

Le tout pour un montant de 253 064 €

AUTORISATION DE TRAVAUX

NE FAITES PAS DE TRAVAUX SANS AUTORISATION !

Malgré nos articles réguliers sur la nécessité de demander des autorisations de travaux pour la construction d'abris de jardin ou la réalisation de clôture, nous devons intervenir quasiment chaque mois pour régler des litiges entre voisins, suite à des implantations non conformes.

Nous vous rappelons que leur édification est soumise à autorisation, de même que les portails, les piliers et plus généralement toute modification de l'aspect extérieur de votre bien immobilier. Les imprimés de déclaration préalable sont à votre disposition en Mairie ou sur le site des services publics

Si vous avez un doute, prenez contact avec la Mairie qui vous indiquera la marche à suivre en fonction de votre projet. **Sachez que nous préférons prendre du temps pour vous conseiller préalablement que d'en passer pour régler des différends.**

TRAVAUX ECOLE DES VIGNES

Notre école, source de vitalité de notre village, a régulièrement bénéficié de travaux d'entretien ou d'agrandissement. Ce sera le cas en 2021 et en 2022 avec :



La réfection du chauffage, aujourd'hui au fuel qui peut consommer jusqu'à 200 litres par jour dans les périodes les plus froides. Après étude par un cabinet spécialisé, c'est une chaufferie à bois pellet qui sera installée pour un montant de 187 600 € sur lesquels nous espérons 74 000 € de subvention. Cette solution permettra de réduire l'impact sur l'environnement de plus de 30 tonnes de CO2 par an, soit 2 fois le tour de la Terre en voiture. Rappelons également que le volume à chauffer correspond à environ 15 pavillons particuliers.

La création d'un nouveau dortoir et d'une nouvelle salle de motricité, dans les locaux de la maternelle, l'isolation extérieure du bâtiment préfabriqué, l'isolation de la classe des CM et de la maternelle, la mise aux normes des toilettes, le remplacement des menuiseries de l'étage du bâtiment sur rue, le réaménagement des salles de cantine avec création d'un self, le tout pour un budget estimatif de 474 480 € subventionnés, nous l'espérons, par l'Etat et la Région.

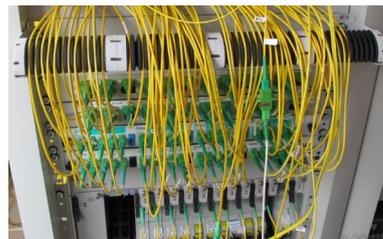
Compte tenu du manque de matériaux et des plans de charge des entreprises, nous ne sommes pas certains de pouvoir débiter ce chantier en juillet prochain mais plutôt à l'automne.



8 / Infos pratiques

FIBRE

Vous êtes nombreux à nous signaler que votre logement est déclaré raccordable et éligible aux offres de certains opérateurs mais que vous n'êtes jamais contactés. Nous avons fait remonter l'information mais il semblerait que les opérateurs soient débordés et peinent à recruter.



POINT-LIVRES COMMUNAL

- ⇒ Des livres pour adultes et pour enfants sont à votre disposition dans le Point-Livres situé **dans les locaux de la ludothèque, près de l'école.**
- ⇒ **L'inscription est gratuite** et se fait sur place.
- ⇒ **Le prêt est gratuit (jusqu'à 6 ouvrages par mois).**
- ⇒ Le Point-Livres est ouvert **le mardi et le vendredi de 17h15 à 18h15 selon un planning affiché sur la porte.**



Venez nous rencontrer aux permanences ou écrivez-nous au pointlivresmairiedistre49@orange.fr



UNE BOÎTE À LIVRES À VOTRE DISPOSITION, À GAUCHE DU PORCHE D'ENTRÉE DE LA MAIRIE, EN ACCÈS LIBRE, SANS ABONNEMENT, 24H/24H, 7J/7J.

Vous prenez un ou plusieurs livres et après lecture, vous les rapportez dans cette boîte à livres. Vous pouvez aussi y déposer des livres que vous voulez faire découvrir aux autres lecteurs.

COLLECTE DES ORDURES ET DES EMBALLAGES

1 Vous habitez...
ANTONINÉ | BELLEVILLE-LES-CHÂTEAUX (cité, CHÂTEAU-SAINTE-CROIX-BOURNE) | DISTRE | ÉPIEDS (SEUL UNIFORMITÉ) | FONTEVRAUD-L'ABBAYE | LE-PUY-NOTRE-DAME | MONTBOIS | ROU-MARSON | SAINT-MACAIRE-DU-BOIS | VARRAIN | VAUDELUAY | VERRE

2 Votre jour de collecte
Repérez votre commune et son jour de collecte associé ci-dessous...

LUNDI
Saint-Macaire-du-Bois

MARDI
Fontevraud-Abbaye, Montbois, Rou-Marson, Verre

JEUDI
Belleville-les-Châteaux, Epieds (seul uniformité), Le-Puy-Notre-Dame, Varrain, Verre

VENDREDI
Distre

3 Votre type de collecte
Selon le couleur figurant sur le calendrier, soyez le bon jour...

4 ...Et les jours fériés ?
Repérez les jours fériés en bleu sur le calendrier pour savoir votre jour de bon jour...

JOURS FÉRIÉS = REPORT DE COLLECTE
Lorsque votre jour de collecte habituel tombe un jour férié, la collecte est reportée :
→ AU DIMANCHE, si votre jour de collecte habituel est le samedi ou le mardi (parfois le dimanche)
→ AU SAMEDI, si votre jour de collecte habituel est le jeudi ou le vendredi (selon le jour travaillé).

2021 CALENDRIER

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 2022
1 J	1 F	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 F
2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D
3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L
4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M
5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M
6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V
8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S
9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D
10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L
11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M
12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M
13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S
16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D
17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L
18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M
19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M
20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S
23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D
24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L
25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M
26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 V	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S
30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D
	31 L	31 S	31 M	31 M		31 D	31 V	31 L	31 L

MOUSTIQUE TIGRE



Du fait de l'implantation confirmée du moustique tigre (*Aedes albopictus*), le département de Maine-et-Loire a été classé en niveau 1 pour le risque que constituent les moustiques pour la santé de la population.



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques la Commune a décidé d'attribuer une aide de 80 € pour la destruction des nids. Cette aide sera versée **après constatation de présence et sur présentation d'un justificatif de paiement.**

Pensez donc à informer la commune avant destruction.



BRUITS DE VOISINAGE arrêté du Préfet

Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

ATTENTION: Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.



BRULAGE DES DECHETS VERTS



En cette période d'entretien des jardins, il est bon de rappeler que **le brûlage de déchets verts est interdit aussi bien en milieu urbain qu'en campagne.** Pour rappel, cette pratique vous expose à **450 euros de contravention** (Code pénal).

Au-delà de la gêne occasionnée sur le voisinage par les fumées et les odeurs et du risque d'incendie, le brûlage de déchets verts présente un risque pour la santé. Ce risque est encore plus important pour les populations « à risque » (enfants, asthmatiques, femmes enceintes...).

En effet, le brûlage de déchets verts émet de nombreux polluants toxiques : particules, hydrocarbures, monoxyde de carbone... Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage... **qui ne doivent en aucun cas être brûlés.**

Les solutions :

Le compostage : pour les tontes et les feuilles (avec les restes organiques des repas). Pensez à vous renseigner auprès de la mairie ou de l'agglomération sur le prêt de composteurs.

Le broyage : il constitue une excellente méthode de paillage pour le jardin et le potager qui permet de conserver l'humidité et limiter la pousse de mauvaises herbes.

La déchèterie : elle valorise vos déchets verts et peuvent vous permettre à certaines périodes de l'année de broyer vos déchets que vous pouvez réutiliser dans votre jardin. **Le dépôt est gratuit.**

10/ Actualités

VOL DE VEGETAUX

Vous avez pu admirer l'an passé, les arbres et arbustes nouvellement plantés devant le cimetière et dans les pots rouges répartis sur toute la commune. Malheureusement vous n'aurez pas le plaisir de les revoir tous fleurir cette année car certains de ces végétaux ont été déracinés, arrachés et emportés par des individus peu scrupuleux. **Ces vols constituent un délit et nous n'hésitons pas à déposer plainte auprès de la gendarmerie. Nous espérons qu'ainsi leurs auteurs seront retrouvés et la commune dédommée.** En effet, ces vols et ces dégradations gratuites finissent pas coûter cher à notre commune et nous désespèrent de continuer à fleurir notre village.

Sans oublier le vol des plantes dans le cimetière, geste qui prouve à quel point ces personnes ne respectent pas la mémoire de nos proches.

Nous faisons appel à votre civisme, soyez vigilants et n'hésitez pas à nous désigner les voleurs si vous les connaissez.



UNE NAISSANCE UN ARBRE A DISTRÉ

Samedi 23 janvier 2021, armés de pelles et de bûches, malgré un temps menaçant, les conseillers municipaux attendaient l'arrivée des 13 familles invitées à participer à l'opération « Une naissance, un arbre » subventionnée par la Région Pays de la Loire.

En effet, la commune de Distré avait invité les 13 enfants nés en 2019 pour que chacun devienne, lors d'une cérémonie de plantation collective, le parrain ou la marraine d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

13 arbres ont ainsi été plantés sur une parcelle située en face du plan d'eau de l'Echallier. Poiriers et pommiers sauvages cohabiteront avec sorbiers et châtaigniers.



En raison des contraintes sanitaires les plantations étaient étalées dans le temps, la plus courageuse a été la petite Prentyss venue sous une forte pluie, observer son papa, paysagiste d'un jour, sous le regard attentif de ses grands-parents également présents. Pour officialiser ce geste symbolique en faveur de la biodiversité et de l'environnement, un diplôme de parrainage lui a été remis par Eric Touron, Maire de Distré et Conseiller régional. D'ici quelques années, ils pourront tous revenir, en famille, déguster de délicieuses poires !!!

OUVERTURE DE LA PECHE

L'étang de l'Echallier est ouvert depuis le samedi 17 avril, sous réserve de respecter certaines règles:

- respect de l'ensemble des gestes barrières et d'une distance de 10 mètres entre chaque pêcheur
- chaque pêcheur ne pourra être accompagné que d'une seule personne qui devra elle aussi respecter les gestes barrières
- pas de prêts de matériels entre pêcheurs
- en cas de non respect de ces consignes une interdiction de pêcher sera appliquée

La pêche dans le plan d'eau municipal de l'Echallier est ouverte par arrêté du maire :

- En 2021, du 17 Avril dès 6h30 au 19 septembre à 21h, inclus.
- Les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.
- De 6 h 30 le matin à 21 h maxi.

Le droit de pêche est encaissé par le Régisseur qui passe régulièrement sur l'étang. Pour connaître le règlement complet et les tarifs consultez le panneau d'affichage ou notre site internet de la commune.

DON 1.2.3. SOLEIL



En 2018, les bénévoles de l'association 1.2.3. Soleil qui géraient la garderie périscolaire ont décidé d'arrêter la gestion associative de ce service pour la transférer à la commune. Après avoir soldé l'ensemble des comptes, une somme de 970 € restait au crédit de l'association qui dans son assemblée générale de dissolution a décidé de la répartir au bénéfice des enfants de l'école et de la garderie. Merci à toutes celles et à tous ceux qui se sont succédés au fil des ans pour la bonne marche de cette structure.



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

INFOS COMMUNALES PAR SMS

La Mairie de Distré a décidé de diffuser en temps réel ses messages directement sur votre téléphone. Il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile **PanneauPocket** sur votre téléphone portable, et hop, les informations et les alertes de votre commune sont toujours accessibles, sans communiquer votre numéro de téléphone ou votre adresse mail pour être informé.

Déjà disponible sur tablette et smartphone, votre PanneauPocket est à présent aussi accessible sur tous les ordinateurs. Il vous suffit de lancer votre navigateur et de taper: app.panneaupocket.com puis saisir le nom de la commune.

L'utilisation de l'application est **gratuite** et **illimitée**, quelle que soit la fréquence de consultation des panneaux et des alertes. Pensez à faire régulièrement des mises à jour car cette application évolue.

DES INFOS SUR NOTRE SITE INTERNET

Vous voulez être informé des travaux sur Distré, des menus de la cantine, des dernières actualités ou des dates à retenir sur notre commune ?

Consultez régulièrement notre site internet. Site: www.mairie-distre.fr



PLANTATIONS DE HAIES



Dans le cadre du plan de relance, l'Etat et la Région ont décidé de dynamiser les plantations de haies bocagères en proposant une subvention de 100 % pour les agriculteurs et de 80 % pour les Collectivités, sous diverses conditions comme des plantations uniquement sur des surfaces agricoles, un diagnostic initial du choix des essences, des paillages organiques ou biodégradables uniquement...

La commune de Distré a décidé d'engager une campagne de plantation de haies dans les marais de Chétigné, sur un linéaire de 1 900 mètres.

Les agriculteurs locataires précaires de ces parcelles seront prévenus et une information de ce dispositif a été faite à l'ensemble des agriculteurs de la commune. Certains ont exprimé l'intention d'adhérer à cette action. Afin de présenter à la Région, coordinatrice de l'action, les dossiers de l'Agglomération de Saumur seront centralisés par l'Association Un Arbre pour la Vie ou par l'Association Mission Bocage.

12/ A vos appareils photos !



A vos appareils photos !

Envoyez-nous des photos de la commune prises au gré de vos balades, sorties sportives, loisirs... Si les contributions sont nombreuses, une page du bulletin sera consacrée aux plus belles photos*.

mairie-sg.distre@orange.fr



Aurélie



Anne



Patrick



Delphine



Florence



Séverine



Sandrine



Claudie